



Objectifs

- | Connaitre le cadre spécifique de l'apprentissage.
- | Identifier les rôle, place et missions du tuteur de stage ou du maître d'apprentissage au regard des attentes et enjeux pour l'institution, le tutoré et les acteurs extérieurs (école).
- | Participer à l'organisation et la coordination de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'évaluation du parcours de formation et d'intégration du tutoré dans le respect de la politique institutionnelle et du contexte réglementaire (référentiel de formation, acquisitions de compétences visées).

Programme

- | Présentation des acteurs de l'apprentissage : France compétences, OPCO, CFA, UFA/école.
- | Circuits de financement et intérêts pour les employeurs.
- | L'apprenti et le code du travail.
- | L'articulation opérationnelle et les rôles respectifs de l'OPCO, du CFA et de l'UFA/école.
- | Qu'est-ce qu'un tuteur, son rôle, ses missions, sa "place", la différence avec un référent professionnel, un tuteur référent et un maître d'apprentissage ?
- | L'identification les éléments constitutifs de la demande et des besoins formatifs : pré requis, objectifs et compétences visés, modalités d'organisation du tutorat attendues, ...
- | L'accueil du tutoré, la co-construction et planification avec le tutoré du projet d'accompagnement.
- | Le suivi et l'évaluation du parcours formatif et d'intégration.
- | Échanges et retour d'expérience des professionnels sur les pratiques, procédures et outils mobilisés dans leurs établissements pour l'accueil et l'accompagnement des personnes tutorées.
- | Évaluation des ressources mobilisées et valorisation des postures professionnelles adéquates.
- | Formalisation d'une fiche de synthèse des évolutions/points d'amélioration repérés concernant les pratiques, procédures et outils mobilisés pour l'accueil et l'accompagnement des tutorés.

Public et prérequis

- | Tout professionnel salarié ou agent d'un établissement ou service sanitaire, social ou médico-social qui assure ou pourrait être amené à assurer au sein de son établissement ou service :
 - la fonction de tuteur pour un étudiant en formation initiale ou un salarié en contrat de professionnalisation ou en dispositif Pro-A sur un diplôme du travail social (Accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, ...);
 - la fonction de maître d'apprentissage pour un salarié en contrat d'apprentissage sur un diplôme du travail social.
- | À noter : cette formation ne s'adresse pas aux professionnels tuteurs ou maîtres d'apprentissage d'étudiants ou salariés en formation aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou infirmier.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- | Le Ce.F recommande aux personnes en situation de handicap de signaler en amont de la formation la nature et les besoins spécifiques afin d'anticiper au mieux les éventuels besoins d'adaptation de la formation.



Intervenant pressenti

- | Un formateur du Ce.F intervenant en formation initiale pour diplômes sociaux et en formation continue pour les professionnels des secteurs SSMS.

Modalités Pédagogiques

- | Formation en présentiel.
- | Pédagogie participative et interactive
- | Élaboration d'un outil de formalisation des évolutions possibles dans l'accueil et l'accompagnement des tutorés.
- | Un support de formation est remis aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation

- | Un quizz d'évaluation des acquis est réalisé en début et en fin de formation.
- | Dans les 48 heures suivant la fin de la formation, un questionnaire de satisfaction est transmis par voie numérique.
- | Dans les 3 mois en aval de la formation, un questionnaire individuel d'évaluation de l'impact et de l'opérationnalisation des acquis de la formation est transmis par voie numérique.

Validation

- | Un certificat individuel de réalisation de la formation est délivré aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'organisation

- | | |
|------------------------|---|
| Durée | 21 heures en 3 jours non consécutifs de 7 heures. |
| Calendrier | Mardi 26 et Mercredi 27 mai et Mardi 09 juin 2026 |
| Horaires | de 09 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures. |
| Nombre de participants | de 6 à 15 professionnels. |
| Lieu de réalisation | dans les locaux du Ce.F à Bergerac. |

Tarif (organisme non assujetti à la TVA)

- | 510 €uros par personne.

Personnes-contact

- | Marie KURAS, Responsable des actions de formations professionnelles continues,
06.82.88.24.83., marie.kuras@johnbost.fr
- | Élodie DUPUY, Assistante des formations professionnelles continues,
06.14.13.27.38., elodie.dupuy@johnbost.fr